

Lutte contre le décrochage scolaire à La Réunion

1. Un bilan d'étape sur la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire à La Réunion :

La problématique du décrochage scolaire est au cœur des priorités des services de l'Etat à La Réunion dans le cadre du plan « *agir pour la jeunesse* », cœur du comité interministériel de l'outre-mer. D'après le rectorat, chaque année environ 3.500 jeunes de 16 à 20 ans, dont 2/3 de garçons, sont concernés (1.800 sortent du système scolaire sans qualification et 1.700 sans diplôme) avec toutefois une tendance à la diminution progressive d'année en année. La lutte contre le décrochage scolaire s'articule autour d'un volet prévention (pilotage rectorat) et d'un volet lutte (pilotage préfecture).

S'agissant du volet traitement, le préfet de La Réunion a demandé au sous-préfet cohésion sociale et jeunesse d'installer des plate-formes de décrochage scolaire. C'est chose faite depuis novembre 2010, avec l'opérationnalisation de quatre plate-formes (une par arrondissement). Ces nouvelles instances poursuivent un objectif double : identifier les jeunes ayant décroché, et leur proposer des solutions de rattrapage.

Coordonnées au niveau régional par le sous-préfet chargé de la cohésion sociale et de la jeunesse et chacune pilotées par chaque sous-préfet d'arrondissement, ces plate-formes rassemblent l'ensemble des partenaires concernés par la thématique du décrochage : missions locales, mission générale d'insertion, chambres consulaires, DAAF, conseil général, conseil régional, DJSCS, PJJ, SPIP, DIECCTE, Pôle Emploi, le réseau Information Jeunesse (CRIJ et PIJ), RSMA-R, UDAF, GRETA et les autres associations.

A la date du 31 décembre 2011, **2.359** jeunes ont été contactés par les 4 plate-formes ; **256** ont accédé à l'emploi ; **1589** ont été orientés vers un parcours de formation ou d'insertion.

2. Les bonnes pratiques révélées pour cette nouvelle organisation :

- Une démarche de communication conjointement avec le recteur et le président du conseil régional à ce sujet le 23 novembre 2011 a été organisée. Cette opération s'est déroulée sur le site de la nouvelle école deuxième chance en présence du président de la CCIR.
- Les sous-préfets d'arrondissement mobilisent les adultes-relais afin d'aider au repérage des décrocheurs scolaires.
- A La Réunion, cette lutte contre le décrochage scolaire se décline également au travers d'autres dispositifs. A ce jour, pas moins de huit dispositifs différents sont mobilisés pour traiter le décrochage scolaire :
 - 4 plate-formes partenariales
 - RSMA-R
 - expérimentation des cadets du RSMA-R ;
 - école de la deuxième chance
 - formation professionnelle via le CPRDFP ;
 - contrats urbains de cohésion sociale
 - suivi renforcé des décrocheurs sur les crédits issus des fonds paritaires de sécurisation des parcours professionnels
 - actions financées dans le cadre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (mesure du CIOM)

